

Travaux d'aménagement et de valorisation de la Veyle à Grièges

Le Syndicat mixte Veyle Vivante a réalisé des travaux d'aménagement de la Veyle situés sur les parcelles communales au lieu-dit « Pont de Jonc », sur la commune de Grièges.

L'objectif de cette opération est l'amélioration écologique et paysagère du site concerné, celui-ci étant situé à proximité du centre village et fréquenté par de nombreux usagers, en particulier pêcheurs.

Ces travaux ont consisté en la création par travaux de terrassement de deux zones humides destinées à être alimentées par la rivière en particulier au moment des crues, et à servir de zones de frai pour de nombreuses espèces de poissons, et de manière générale à abriter une biodiversité spécifique à ce genre de milieu.

Le projet comprend également des aménagements destinés à l'accueil du public : reprise des berges et aménagement de banquettes, d'accès pour les pêcheurs, création d'un cheminement permettant d'accéder aux rives, construction d'un ponton...

Le montant total de cette opération s'élève à 129 022 € TTC, financé par le Syndicat Mixte Veyle Vivante, la commune, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Conseil Général de l'Ain et les pêcheurs. Il s'agit de la dernière opération issue du Contrat de Rivière 2004-2011 à être réalisée.



les travaux d'aménagement des berges de la Veyle en cours de réalisation



le parking et le cheminement après réalisation

Interview : Bernard Poulet, maire de Grièges



Comment est né ce projet d'aménagement du site du pont de Jonc ?

Un jour en rentrant de Bourg-en-Bresse, je me suis arrêté à Saint-Cyr-sur-Menthon pour voir les travaux d'aménagement réalisés là-bas par le syndicat, que j'ai trouvés tout à fait intéressants. Il m'a semblé que le site du pont de Jonc en berge de Veyle sur ma propre commune de Grièges semblait tout à fait adéquat pour la mise

en œuvre d'un projet de même type, aussi en ai-je transmis l'idée au Syndicat Mixte Veyle Vivante, par l'intermédiaire du technicien rivière. Ajoutons que ce site me tient à cœur car je suis moi-même né à proximité du pont de Jonc.

Comment a-t-il été intégré au Contrat de Rivière ?

Ce projet n'a émergé que relativement tardivement, et n'était donc pas intégré au Contrat de Rivière Veyle au moment de sa signature. Néanmoins, à l'issue de quelques discussions, il a pu être inscrit au budget du syndicat et bénéficiaire de financements spécifiques. La commune a bien participé financièrement à sa réalisation, ainsi que la société de pêche locale.

Quel bénéfice attendez-vous de ce projet pour votre commune et ses habitants ?

Les publics visés sont en premier lieu les promeneurs qui pourront à présent, redécouvrir un site jusque là relativement banal. Les pêcheurs ensuite, pour lesquels plusieurs accès ont été aménagés. Les zones de frayères aménagées à l'aval du site permettront par ailleurs, je l'espère, un repoissonnement naturel de la rivière à ces endroits. Sur la partie nord, un passage a pu être aménagé vers la presqu'île de sédiments formée à l'aval du pont, avec l'accord du propriétaire concerné, offrant aux visiteurs un site agréable et abrité. Enfin, avec son mobilier urbain, le site est équipé pour l'accueil des visiteurs estivaux et des occasionnels pique-niqueurs.



Qu'est-ce que le contrat de rivière de la Veyle

Partant d'un constat d'une rivière dégradée, polluée, c'est un programme d'action établi sur une durée limitée (en quelque sorte une opération "coup de poing") pour améliorer durablement l'état et le fonctionnement de la Veyle et ses affluents. Le programme d'actions a été conçu sur la base d'études poussées qui ont analysé les problèmes avant de définir les remèdes.

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante

Il s'agit d'une structure intercommunale regroupant 49 communes du bassin versant de la Veyle chargée de gérer de façon cohérente et efficace les cours d'eau.

C'est la structure qui pilote et met en place les actions du contrat de rivière.

L'équipe technique est constituée de :

- un ingénieur, chargé de mission et responsable technique et administratif du Syndicat
- un technicien en charge des programmes de travaux,
- une secrétaire comptable,
- un animateur hydraulique et qualité de l'eau

Actualités

- Les travaux d'arasement du seuil du moulin Cailloux à Saint-Paul-de-Varax ont été réalisés à l'automne, et le chantier est désormais achevé ;



le seuil du moulin Cailloux à Saint-Paul-De-Varax après les travaux d'arasement

- Le projet de travaux visant à restaurer les ouvrages du moulin de Cassevesse à Saint-Cyr-sur-Menthon sera soumis à enquête publique en cette fin d'année. La réalisation des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2014 ;
- Le Syndicat Mixte Veyle Vivante a présenté le 3 décembre 2013 son projet de Contrat de Rivière devant le Comité Technique Régional de la Région Rhône-Alpes, en vue d'une participation à sa mise en œuvre ;

- En vue de l'élaboration du programme d'intervention sur les fossés et chaînes d'étoangs, le Syndicat a recruté un animateur « hydraulique et qualité de l'eau » en la personne de Thibaud PANDELAKIS, 25 ans, qui a pris ses fonctions au 2 décembre 2013.



Syndicat Mixte Veyle Vivante
77, route de Mâcon - 01540 Vonnas
Tél. 04 74 50 26 66 - Fax 04 74 50 02 68
email : contact@veyle-vivante.com
site internet : <http://www.veyle-vivante.com>

Horaires secrétariat :
Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 18h00
Vendredi de 8h30 à 17h00

Directeur de la publication : Daniel CRETIN
Conception, rédaction : Syndicat Mixte Veyle Vivante
Impression : Imprimerie Multitude



Journal financé avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de la Région Rhône-Alpes

LE JOURNAL DE LA Veyle



N° 10 - Décembre 2013

Sommaire

- Pages 2-3-4
Vers la construction d'un nouveau Contrat de Rivière : les grands axes stratégiques
- Pages 5
Travaux d'aménagement et de valorisation de la Veyle à Grièges
- Page 6
Actualités



Le Syndicat Mixte Veyle Vivante, qui a fêté en 2013 ses 10 années d'existence, s'est engagé dans la construction de son nouveau projet de territoire, qui doit définir sa politique, sa stratégie et ses actions sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici à l'horizon 2020. Il est désormais acté que ce projet prendra la forme d'un nouveau Contrat de Rivière Veyle.

L'année 2013 a été majoritairement consacrée à la définition des grandes lignes de cette stratégie future, qui a pu être définie sur la base des enseignements tirés de notre précédent programme d'action (Contrat de rivière 2004-2011) et grâce à l'animation de groupes de travail thématiques réunissant l'ensemble de nos principaux partenaires. C'est à la présentation de cette stratégie qu'est principalement consacré le présent numéro du Journal de la Veyle.

L'année 2014 sera dédiée à la déclinaison de cette stratégie en programme d'action pluriannuel, pour une mise en œuvre prévue à partir de l'année 2015.

De manière générale, la construction et la mise en œuvre de ce nouveau Contrat de Rivière s'appuieront sur 4 principes politiques forts :

- La réalisation de projets s'inscrivant dans une réelle démarche de développement durable, incluant les enjeux économiques et sociaux dans des projets à finalité environnementale ;
- Une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques de la Dombes ;
- Une gouvernance entièrement refondue, impliquant de manière bien plus forte les acteurs du territoire dans le pilotage de la démarche ;
- Un solide encadrement des coûts relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ce projet s'inscrit enfin dans le cadre d'un contexte institutionnel en pleine mutation, la future Loi de décentralisation prévoyant de modifier en profondeur le fonctionnement des structures gestionnaires de bassin versant telles que la nôtre.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture

Le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante
Daniel CRETIN



Venez visiter
notre site internet
www.veyle-vivante.com

Vers la construction d'un nouveau Contrat de Rivière : les grands axes stratégiques

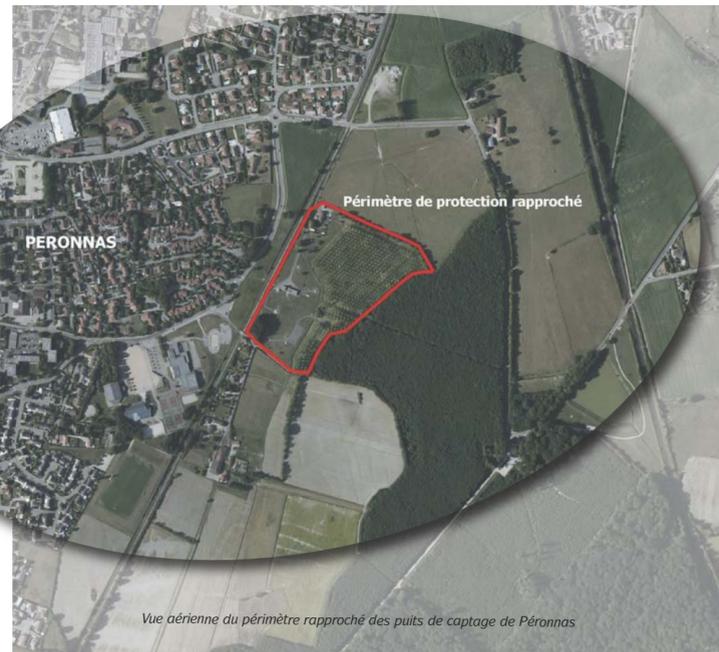
Les problèmes restants à résoudre au terme du précédent Contrat

Au terme du bilan du Contrat de Rivière 2004-2011 (voir Journal de la Veyle n°11), il est apparu que les problèmes suivants restaient à traiter sur le territoire :

- Des pollutions issues d'effluents domestiques encore présentes localement, malgré les importants progrès réalisés sur ce point lors du premier contrat ;
- Des pollutions diffuses toujours présentes dans les cours d'eau du territoire. Par ailleurs, le classement du captage d'eau potable de Péronnas en captage prioritaire Grenelle, en raison de son rôle stratégique d'alimentation d'une grande partie de l'agglomération de Bourges-en-Bresse, vient encore accentuer l'importance de cet enjeu ;

La question de la restauration physique des cours d'eau et de la gestion des nombreux moulins et vannages qui jalonnent leur lit. La préservation des prairies humides bocagères de la Veyle aval est par ailleurs directement liée à cette question de la gestion des ouvrages et vannages ;

La prise en compte des spécificités du milieu dombiste et de son fonctionnement hydraulique particulier et, plus généralement, du rôle des fossés de l'ensemble du bassin versant ;



Vue aérienne du périmètre rapproché des puits de captage de Péronnas

Les principales orientations du nouveau projet de Contrat de Rivière

Amélioration de la qualité de l'eau : privilégier des actions ciblées sur les secteurs présentant un enjeu fort

L'existence de pollutions persistantes, en particulier par les effluents domestiques et les pesticides, est un enjeu généralisé sur l'ensemble du territoire, avec une évolution des concentrations comparable tout le long de la Veyle et de ses principaux affluents. Cependant, la mise en œuvre d'actions réalistes et efficaces nécessite le choix de zones

prioritaires d'action où l'animation devra être concentrée.

Aussi les ressources financières et d'animation seront elles principalement concentrées sur les secteurs présentant un enjeu environnemental fort, par exemple :

- Les zones d'alimentation de captage, en particulier celui de Péronnas ;
- Les surfaces riveraines et versantes en contact proche avec des tronçons de rivière présentant une grande vulnérabilité aux pollutions (par exemple en raison d'un débit très faible en été) ou présentant un milieu écologique de bonne qualité qu'il convient de protéger.



La Veyle en amont du Moulin de Loyasse à Polliat : un exemple de rivière « plan d'eau » entièrement calée par la retenue du moulin

Restauration de la rivière et gestion des vannages et moulins : appliquer une stratégie différenciée en fonction des enjeux locaux

Les études réalisées dans le cadre du 1^{er} Contrat de Rivière ont permis de caractériser le fonctionnement et la morphologie de la Veyle et de ses affluents. Elles ont mis en évidence des situations très contrastées, avec une Veyle aval entièrement artificialisée et présentant d'importantes surfaces de prairies humides dans son lit majeur, tandis que le reste du linéaire de cours d'eau apparaît moins artificialisé.



La Fritillaire Pintade, espèce emblématique des prairies humides de la Veyle aval



Le gourt des parties, ouvrage de séparation de la Grande et la Petite Veyle, au cœur du secteur le plus artificialisé de la rivière

Veyle aval

- Restauration et optimisation du fonctionnement des vannages favorisant la préservation des zones humides du lit majeur, telles que les prairies humides ;
- Etude et optimisation de la « connectivité latérale », c'est-à-dire des relations entre le cours d'eau et ses parcelles riveraines, afin de favoriser la création de zones de frai ou autres zones humides annexes favorables à la biodiversité
- Travail avec les acteurs socio-professionnels agricoles visant à pérenniser et optimiser l'exploitation de ces parcelles inondables

Veyle moyenne et amont, principaux affluents

- Intervention de restauration de la continuité écologique de la rivière par effacement ou contournement des obstacles à l'écoulement, sur les tronçons à potentiel écologique fort : Veyle amont, Veyle moyenne, et Renon aval ;
- Préservation des tronçons encore en bon état physique et morphologique, comme l'rance aval ou l'Ètre ;

Prise en compte des spécificités du milieu dombiste : concevoir et mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux d'entretien des fossés et chaînes d'étangs, prenant en compte l'ensemble des enjeux concernés (hydraulique, environnemental, économique...)

Le bassin versant de la Veyle présente un important réseau de fossés d'un peu plus de 650 kms linéaires, dont la majeure partie est située sur le territoire dombiste, où il permet l'alimentation en eau des étangs exploités pour la pisciculture et/ou la chasse.

L'entretien et l'aménagement de ces fossés, traditionnellement pris en charge par la collectivité, nécessitent aujourd'hui la prise en compte de l'ensemble des enjeux liés à l'existence de ce réseau :



Planification des interventions de travaux sur le réseau de fossés



L'Ètre à Buellas, petit ruisseau alimenté par les nappes phréatiques, présentant un bon potentiel écologique et abritant des espèces emblématiques telles que la lamproie de planer

- L'enjeu économique, le bon fonctionnement des fossés étant indispensable à l'existence du système traditionnel de pisciculture dombiste et au drainage de nombreuses parcelles agricoles ;
- L'enjeu environnemental, les fossés étant d'importants vecteurs de transfert des pollutions diffuses, en particulier agricoles, des parcelles au cours d'eau ;
- L'enjeu hydraulique, l'accélération des écoulements induite par des fossés de grands gabarits impactant la fréquence et l'intensité des crues à l'aval ;

Le prochain contrat de rivière intégrera donc un programme pluriannuel de travaux sur ce réseau de fossés, lequel inclura des interventions différenciées selon les enjeux liés au fossé considéré, avec par exemple la création de dispositifs rustiques d'amélioration de la qualité de l'eau, comme les lagunages artificiels, ou la mise en œuvre de zones de rétention hydraulique.



Une zone humide artificielle destinée à améliorer la qualité de l'eau circulant dans les fossés de drainage (Meurthe-et-Moselle)

Refonte de l'animation, de la gouvernance et de l'animation de la structure

Le Syndicat prévoit la mise en place d'une gouvernance entièrement revue, permettant une meilleure participation des acteurs du territoire à la mise en œuvre du projet, avec la création et l'animation de commissions thématiques plus adaptées.

